

Deutsche Bank Private Markets SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

**Rapport semestriel et états financiers non audités pour la
période close le 30 juin 2026**

Avertissement

Ce document est une traduction du rapport financier semestriel non audité original en langue anglaise. En cas de divergence entre la version anglaise et cette traduction, la version anglaise prévaudra.

R.C.S. Luxembourg : B298205

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du prospectus actuel et du document d'informations clés (« KID ») complétés par le dernier rapport annuel et les derniers états financiers audités ou par le dernier rapport semestriel et les derniers états financiers non audités, sous réserve qu'ils aient été publiés après ledit rapport annuel et les états financiers audités.

Deutsche Bank Private Markets SICAV
- Table des matières

	Page
Annuaire	2
Rapport du gérant de portefeuille	3
Etat de l'actif net	5
Compte d'exploitation	6
Évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Informations statistiques	9
Tableau condensé des investissements	10
Notes annexes au rapport	12
Annexe I - Gestion des risques	22
Annexe II - Règlement sur les opérations de financement sur titres	26

Deutsche Bank Private Markets SICAV

Annuaire

Siège social

Northern Trust Global Services SE
10, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange
Grand-Duché de Luxembourg

**Conseil
d'administration**

Dr Sebastian Elsner
Friederike Werner
Keith Burman
Stefan Corthouts
Ian Neil Power

**Conseiller en
investissement** Deutsche
Bank AG Taunusanlage 12
D-60325
Frankfurt,
Allemagne

**Société de gestion
de portefeuille**

Partners Group AG
Unternehmer-Park 3
CH-6340 Baar
Suisse

**Gérant du fonds d'investissement
alternatif**

DWS Investment S.A.
2 Boulevard Konrad
Adenauer, L-1115
Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Agence dépositaire

Northern Trust Global Services SE
10, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange
Grand-Duché de Luxembourg

**Agent administratif central, agent
domiciliataire, agent de registre et
de transferts**

Northern Trust Global Services SE
10, rue du Château d'Eau
L-3364 Leudelange
Grand-Duché de Luxembourg

Commissaire aux comptes indépendant
PricewaterhouseCoopers Assurance, Société
Coopérative
2, rue Gerhard Mercator
B.P. 1443
1014 Luxembourg, Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Conseiller juridique

Clifford Chance
10, Boulevard GD Charlotte
L-1011 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Représentant en Suisse

DWS CH AG
Hardstrasse 201
CH-8005 Zürich,
Suisse

Agent payeur en Suisse

Deutsche Bank (Suisse) SA 3
Place des Bergues
CH-1201 Genève Suisse

Rapport du Gérant de portefeuille de Deutsche Bank Private Markets SICAV Pour la période close le 30 juin 2026

Le gérant de portefeuille rend compte au nom du conseil d'administration de Deutsche Bank Private Markets SICAV.

Analyse de la conjoncture macroéconomique et des marchés

Les valorisations de nombreuses classes d'actif ont débuté l'année 2026 à un niveau élevé par rapport aux moyennes historiques à long terme et sont restées élevées pendant la première moitié de l'année, renforçant ainsi la nécessité de sélectivité, de discipline en matière de prix et de protection contre les baisses. Alors que nous entamons le second semestre, notre scénario de base reste axé sur une croissance mondiale plus lente mais positive, avec un risque de récession limité en l'absence d'un nouveau choc énergétique ou d'une détérioration importante des conditions financières. La politique des Banques centrales demeure un facteur déterminant à court terme, même si les perspectives de nouvelles baisses de taux sont devenues moins certaines, l'inflation s'étant avérée plus tenace que prévu. Le conflit au Moyen-Orient a contribué à la hausse des cours du pétrole et à une volatilité périodique, bien que nous nous attendions à ce que de tels événements affectent des régions ou des secteurs spécifiques plutôt que les marchés mondiaux de manière plus générale.

Bilan du portefeuille

La structure initiale du portefeuille a été un succès, créant une diversification à travers les classes d'actif, les régions, les secteurs et les millésimes d'investissement. Le portefeuille a connu une croissance mesurée et a dépassé 500 millions d'euros, grâce à des engagements dans sept fonds de placement privés ouverts gérés par des tiers. Il maintient également une position de liquidité, comprenant des liquidités, des instruments du marché monétaire et des valeurs cotées, ce qui donne au compartiment la flexibilité nécessaire pour investir lorsque des opportunités intéressantes se présentent. Hormis le portefeuille de liquidités, le compartiment était réparti à hauteur d'environ 41 % au capital-investissement, 34 % au crédit privé et 25 % aux infrastructures privées à la fin du semestre. D'un point de vue tactique, il reste orienté vers l'Europe avec environ 83 % de l'exposition des investissements dans cette région.

Capital-investissement

Le capital-investissement demeure la part la plus importante du portefeuille investi, à environ 41 %, avec une exposition accrue aux investissements directs, secondaires et evergreen. Les investissements directs comprennent « St. Croix Hospice », une plateforme américaine de soins palliatifs, « Rosen Group », un fournisseur de services d'inspection et d'intégrité pour infrastructure énergétique, « Nord Anglia Education » et « International Schools Partnership », deux plateformes d'éducation internationales, et « PCI Pharma Services », un prestataire spécialisé dans la fabrication et l'emballage de produits pharmaceutiques en sous-traitance. Citons un ajout notable, à savoir une quote-part dans le fonds « KKR Private Markets Equity Fund », soutenant une stratégie de diversification à l'échelle mondiale. L'exposition sectorielle met l'accent sur les secteurs de la santé, de l'industrie, de la technologie et de la consommation, où nous voyons davantage de possibilités de créer de la valeur en améliorant les activités et en soutenant la croissance plutôt qu'en nous appuyant sur la hausse des cours des marchés.

Crédit privé

Le compartiment a réalisé plusieurs investissements directs et déployé des capitaux par l'intermédiaire de stratégies evergreen tierces, créant ainsi une exposition à plus de 500 investissements sous-jacents en mettant l'accent sur l'Europe qui offre une valeur relative améliorée par rapport à l'Amérique du Nord. La répartition des investissements comprend « Ares European Strategic Income Fund », « Carlyle European Tactical Private Credit ELTIF » et « Apollo European Private Credit Fund » qui ciblent différents segments du marché des prêts directs. Un investissement direct garanti de premier rang dans une plateforme vétérinaire de premier plan en Australie et en Nouvelle-Zélande, comprenant plus de 70 cliniques, a constitué une opération notable au deuxième trimestre. La répartition reste inférieure à l'objectif stratégique à long terme, reflétant la vision tactique de Partners Group.

**Rapport du gérant de portefeuille de
Deutsche Bank Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

Infrastructures privées

L'exposition aux infrastructures a été constituée grâce à des investissements directs, secondaires et evergreen, le « KKR Infrastructure Fund » représentant maintenant la position la plus importante du portefeuille. La stratégie vise à générer des revenus et bénéficier d'une croissance à long terme et, au 30 juin 2026, a mis en œuvre une diversification des placements en Europe, en Amérique du Nord et en Asie-Pacifique avec plus de 45 actifs sous-jacents. Les investissements directs comprennent « Energia », une entreprise irlandaise de services publics verticalement intégrée, active dans les domaines de la production flexible, des énergies renouvelables et de la distribution au détail, ainsi que « Techem » et « Life Cycle Power », un placement nord-américain lié aux services publics. Sur le plan secondaire, le compartiment a investi dans « Rock Rail », une société britannique propriétaire et loueuse de trains. Leurs caractéristiques défensives, notamment les contrats à long terme, les cadres réglementaires et les mécanismes de répercussion de l'inflation, restent attrayantes, tandis que l'exposition directe aux risques géopolitiques du Moyen-Orient reste limitée.

Luxembourg, 18 septembre 2026

Le Conseil d'administration

**État de l'actif net de Deutsche Bank
Private Markets SICAV
Au 30 juin 2026**

	<i>Remarques</i>	EUR
Actif		
Investissements à la valeur de marché	2(c), 9	563 471 365
Avoirs bancaires	2(c)	7 917 017
Revenus à recevoir sur les placements	2(e)	1 976 104
Frais de constitution	2(g)	974 497
Plus-values latentes sur contrats de change à terme	2(i)	755 505
Autres éléments d'actif		11 688
Total de l'actif		575 106 176
Passif		
Dû aux courtiers	2(d)	(21 115 491)
Moins-values latentes sur contrats de change à terme	2(i)	(2 225 397)
Commission de gestion de portefeuille à payer	4(b)	(2 051 952)
Frais de distribution à payer	4(e)	(697 080)
Commission de conseil en placements à payer	4(c)	(543 941)
Honoraires GFIA à payer	4(a)	(336 886)
Honoraires professionnels à payer		(223 785)
Commission d'administration à payer	4(f)	(140 870)
Frais de déclaration fiscale à payer		(119 425)
Commission de l'agence dépositaire à payer	4(g)	(54 294)
Frais de transaction à payer	5	(35 977)
Autres engagements		(2 542)
Total du passif		(27 547 640)
Total de l'actif net		547 558 536

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Compte d'exploitation de Deutsche Bank
Private Markets SICAV
Pour la période close le 30 juin 2026**

	<i>Remarques</i>	EUR
Bénéfices		
Revenus des placements	2(e)	1 961 578
Produits de dividendes		1 643 769
Intérêts bancaires		146 737
Autres revenus		521
Total des revenus		3 752 605
Charges		
Commission de gestion de portefeuille	4(b)	(1 798 875)
Commission de distribution	4(e)	(1 199 071)
Commission de conseil en placements	4(c)	(476 494)
Honoraires du GFIA	4(a)	(294 706)
Honoraires professionnels		(179 629)
Frais de constitution	2(g)	(124 971)
Commission d'administration	4(f)	(104 831)
Jetons de présence	4(h)	(55 849)
Frais de déclaration fiscale		(51 370)
Commission de l'agence dépositaire	4(g)	(47 546)
Frais de transaction	5	(38 966)
Autres charges		(38 851)
Total des dépenses		(4 411 159)
Revenus ordinaires, nets/(perte) pour la période		(658 554)
Plus-value réalisée sur :		
- Investissements	2(c)	178 878
- Contrats de change à terme	2(i)	44 016
- Devises étrangères		21 732
		<u>244 626</u>
Moins-value réalisée sur :		
- Investissements	2(c)	(21 837)
- Contrats de change à terme	2(i)	(1 378 938)
- Devises étrangères		(22 795)
		<u>(1 423 570)</u>
Total des plus-values/(moins-values) nettes réalisées pour la période		(1 178 944)
Variation des plus-values latentes sur :		
- Investissements		14 522 155
- Contrats de change à terme		755 505
- Devises étrangères		9 185
		<u>15 286 845</u>
Variation des moins-values latentes sur :		
- Investissements		(602 620)
- Contrats de change à terme		(2 102 166)
		<u>(2 704 786)</u>
Variation nette totale des plus-values/(moins-values) latentes pour la période		12 582 059
Résultat d'exploitation pour la période		10 744 561

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Évolution de l'actif net du Deutsche Bank
Private Markets SICAV
Pour la période close le 30 juin 2026**

	EUR
Actif net au début de la période	333 775 541
Souscriptions	203 103 575
Rachats	(65 141)
Dividendes versés	—
Résultat d'exploitation pour la période	<u>10 744 561</u>
Actif net à la fin de la période	<u>547 558 536</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**État des flux de trésorerie de Deutsche Bank
Private Markets SICAV
Pour la période close le 30 juin 2026**

	EUR
Activités opérationnelles	
Intérêts bancaires perçus	106 621
Charges payées	(1 974 520)
Revenus provenant des placements	1 272 842
Impôt payé	(15 503)
Autres revenus	521
Perte d'exploitation avant activité de négociation	(610 039)
Achats d'investissements	(760 819 297)
Ventes d'investissements	531 608 295
Gains de change nets	(1 335 985)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités opérationnelles	(231 157 026)
Activités de financement	
Produits des souscriptions	203 103 575
Rachats de parts	(65 141)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	203 038 434
Diminution des avoirs bancaires au cours de la période	(28 118 592)
Rapprochement du flux de trésorerie net avec les variations des avoirs bancaires	
Avoirs bancaires au début de la période	36 026 424
Diminution des avoirs bancaires	(28 118 592)
Ecart de conversion	9 185
Avoirs bancaires à la fin de la période	7 917 017

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Informations statistiques de Deutsche Bank
Private Markets SICAV
Pour la période close le 30 juin 2026

Actif net

Diversified SAA Fund*	Devise	30 juin 2026	31 décembre 2025
Valeur liquidative par action :			
Actions de la société	EUR	Néant	Néant
Classe EBLC - Capitalisation EUR	EUR	102,06	99,83
Classe EBLC500 - Capitalisation EUR	EUR	102,18	99,85
Classe EBLC5000 - Capitalisation EUR	EUR	102,30	99,87
Classe LC - Capitalisation EUR	EUR	101,89	99,84
Classe LC500 - Capitalisation EUR	EUR	101,99	99,86
Classe DPMC - Capitalisation EUR	EUR	102,47	99,90
Classe DPMC - Capitalisation USD**	USD	99,86	—
Classe LC - Capitalisation USD	USD	100,77	101,21
Total de l'actif net	EUR	547 558 536	333 775 541

Variations du nombre d'actions en circulation

	Solde au 1er janvier 2026	Souscriptions	Rachats***	Solde au 30 juin 2026
Diversified SAA Fund				
Actions de la société	1	—	—	1
Classe EBLC - Capitalisation EUR	2 439 145	—	(500)	2 438 645
Classe EBLC500 - Capitalisation EUR	662 777	—	—	662 777
Classe EBLC5000 - Capitalisation EUR	150 000	—	—	150 000
Classe LC - Capitalisation EUR	77 271	1 586 086	(150)	1 663 207
Classe LC500 - Capitalisation EUR	10 000	407 203	—	417 203
Classe DPMC - Capitalisation EUR	2 000	27 981	—	29 981
Classe DPMC - Capitalisation USD **	—	3 000	—	3 000
Classe LC - Capitalisation USD	2 000	494	—	2 494

* Pour connaître la date de lancement de chaque classe d'actions, veuillez vous reporter à la note 1.

** La classe d'actions a commencé ses activités au cours de cette période.

*** Veuillez vous reporter à la note 8.

**Tableau condensé des investissements de
Deutsche Bank Private Markets SICAV
Pour la période close le 30 juin 2026**

Deutsche Bank Private Markets SICAV – Diversified SAA Fund

Devise	Positions	Dénomination	Valeur de marché EUR	Part en % de l'actif net
		Investissements sur les marchés privés		
		Investissements directs (prêts et prises de participation)		
		Guernesey		
EUR	170 000 100	PG PM DSAAF L.P.*	176 752 116	32,28
		Investissements directs totaux (prêts et prises de participation)	176 752 116	32,28
		Crédit privé		
		Luxembourg		
EUR	153 998	Apollo Private Markets SICAV - Apollo European Private Credit ELTIF	14 927 252	2,72
EUR	1 162 460	Ares European Fund Solutions SICAV - European Strategic	35 629 395	6,51
EUR	3 103 112	Carlyle Private Markets S.A. SICAV-UCI Part II - Carlyle European Tactical Private Credit ELTIF	35 685 788	6,52
		Crédit privé total	86 242 435	15,75
		Capital-investissement		
		Luxembourg		
EUR	880 902	KKR Private Markets Equity Fund SICAV SA - K-Prime Feeder I	25 334 743	4,63
EUR	74 380	Partners Group Private Markets Evergreen SICAV - Partners Group Private Equity Opportunities	80 035 334	14,62
		Total du capital-investissement	105 370 077	19,25
		Infrastructures privées		
		Luxembourg		
EUR	1 980 983	KKR Infrastructure Fund SICAV SA - KIF-Feeder I	50 653 724	9,25
		Total des infrastructures privées	50 653 724	9,25
		Investissements totaux sur les marchés privés	419 018 352	76,53
		Valeurs mobilières admises à la cotation officielle d'une Bourse ou négociées sur un marché réglementé		
		Total des obligations d'entreprise	47 691 579	8,71
		Total des obligations d'État	79 899 810	14,59
		Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse ou négociées sur un marché réglementé	127 591 389	23,30
		Autres valeurs mobilières		
		Total des CLO (collateralised loan obligations)	16 861 624	3,08
		Total des autres valeurs mobilières	16 861 624	3,08
		Total des investissements	563 471 365	102,91

* PG PM DSAAF LP est un special purpose vehicle qui gère certains des investissements directs du compartiment. Veuillez vous référer à la note 9 pour plus de détails.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

**Tableau condensé des investissements de
Deutsche Bank Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

Deutsche Bank Private Markets SICAV – Diversified SAA Fund (suite)

Contrats de change à terme

Devise achetée	Montant acheté	Devise vendue	Montant vendu	Date d'échéance	Contrepartie	Plus-value latente en EUR	Part en % de l'actif net
USD	27 132 000	EUR	23 032 578	14/10/2026	State Street	597 592	0,11
USD	7 200 500	EUR	6 113 244	14/10/2026	ING	157 913	0,03
Total des plus-values latentes sur contrats de change à terme						755 505	0,14

Devise achetée	Montant acheté	Devise vendue	Montant vendu	Date d'échéance	Contrepartie	Moins-value latente en EUR	Part en % de l'actif net
EUR	31 557 152	USD	37 133 000	13/01/2027	State Street	(654 158)	(0,12)
EUR	29 360 151	USD	34 332 500	14/10/2026	State Street	(541 176)	(0,10)
EUR	19 731 596	USD	23 532 000	20/10/2027	State Street	(435 131)	(0,08)
EUR	20 018 565	USD	23 532 500	14/04/2027	ING	(312 674)	(0,06)
EUR	19 966 995	USD	23 532 500	14/07/2027	ING	(282 258)	(0,05)
Total des moins-values latentes sur contrats de change à terme						(2 225 397)	(0,41)

	EUR	Part en % de l'actif net
Autres actifs et passifs nets	(14 442 937)	(2,64)
Actif net à la fin de la période	547 558 536	100,00

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes au rapport de Deutsche Bank Private Markets SICAV Pour la période close le 30 juin 2026

1. Organisation

Deutsche Bank Private Markets SICAV (le « Fonds ») est une société d'investissement à capital variable constituée le 11 juillet 2025 en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société anonyme (*société anonyme*) constituée sous forme de société d'investissement à capital social variable (*société d'investissement à capital variable* - SICAV), qui est enregistrée comme organisme de placement collectif, conformément aux dispositions de la partie II de la loi luxembourgeoise modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 »).

Le Fonds est qualifié de fonds d'investissement alternatif au sens de l'article 1, alinéa 39 de la loi luxembourgeoise modifiée du 12 juillet 2013 sur les gérants de fonds d'investissement alternatifs (la « Loi de 2013 ») et a désigné DWS Investment SA comme son gestionnaire de fonds d'investissement alternatif (le « AIFM »).

Le Fonds est enregistré au *Registre de Commerce et des Sociétés* (« RCS ») sous le numéro B298205.

Le Fonds est régi par la partie II de la loi de 2010, la loi de 2013, la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la « loi de 1915 ») et les statuts.

Le Fonds peut être composé d'un ou plusieurs compartiments, chaque compartiment étant considéré comme une entité distincte et fonctionnant indépendamment.

Au 30 juin 2026, le Fonds comprenait un compartiment actif, Deutsche Bank Private Markets SICAV. - Diversified SAA Fund (le « Compartiment »), qui a commencé ses activités le 25 novembre 2025. Le Compartiment possède le statut de fonds d'investissement européen à long terme (« ELTIF ») au sens du règlement (UE) 2015/760 modifié du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux ELTIF (le « Règlement ELTIF »).

Le Compartiment est classé au titre de l'article 6 du règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Objectif d'investissement

L'objectif d'investissement du compartiment est d'obtenir des rendements attractifs corrigés du risque en investissant dans une variété d'actifs autorisés par le Règlement ELTIF. Afin d'atteindre cet objectif d'investissement, le compartiment investit dans un portefeuille diversifié de diverses classes d'actifs et / ou stratégies d'actifs alternatives telles que le private equity, le crédit privé, les investissements immobiliers privés, les infrastructures privées et d'autres actifs physiques à travers le monde. L'allocation des actifs du Compartiment assure une large diversification et suit le principe de la répartition des risques.

Classes d'actions

Les classes d'actions suivantes étaient ouvertes à la souscription au cours de la période considérée :

Classe d'actions	Devise	ISIN	Date de lancement
Diversified SAA Fund			
Classe EBLC - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135211	25 novembre 2025
Classe EBLC500 - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135302	25 novembre 2025
Classe EBLC5000 - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135484	25 novembre 2025
Classe LC - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135567	1er décembre 2025
Classe LC500 - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135641	1er décembre 2025
Classe LC5000 - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135724	pas encore souscrite
Classe DPMC - Capitalisation EUR	EUR	LU3085135997	25 novembre 2025
Classe EBLC - Capitalisation USD	USD	LU3148133328	S.O.
Classe EBLC500 - Capitalisation USD	USD	LU3148133591	S.O.

**Notes annexes au rapport de Deutsche Bank
Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

1. Organisation (suite)

Classes d'actions (suite)

Classe d'actions	Devise	ISIN	Date de lancement
Classe EBLC5000 - Capitalisation USD	USD	LU3148133674	S.O.
Classe LC - Capitalisation USD	USD	LU3148133757	25 novembre 2025
Classe LC500 - Capitalisation USD	USD	LU3148133831	pas encore souscrite
Classe LC5000 - Capitalisation USD	USD	LU3148133914	pas encore souscrite
Classe DPMC - Capitalisation USD	USD	LU3148134052	2 janvier 2026

Les classes d'actions dont le nom comprend les lettres « EB » sont des classes à souscription anticipée. Ces classes d'actions ont été fermées à la souscription avant la fin de la période de référence après que le Fonds a dépassé le seuil de collecte de fonds de 250 000 000 euros.

2. Normes comptables importantes

(a) Etablissement des états financiers

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis au Luxembourg.

Les états financiers sont établis en euro (« EUR »), qui est la devise de référence du Fonds et du Compartiment.

Ce rapport est présenté sur la base de la dernière valeur liquidative calculée en relation avec l'exercice comptable clos le 30 juin 2026 (c'est-à-dire la valeur liquidative au 30 juin 2026). Les états financiers du Fonds et du Compartiment ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. L'actif net du Fonds est égal à celui du Compartiment à tout moment.

(b) Conversion de devises

Les transactions en devises sont converties dans la devise de référence en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. L'actif et le passif en devises sont convertis dans la devise de référence à l'aide du taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net et sont détaillés dans la note 10.

En conséquence, les gains et les pertes réalisés sur les devises étrangères ainsi que les variations des gains et pertes latents sur les devises sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

(c) Évaluation des investissements, de l'actif et du passif

(i.) Évaluation des investissements

La valeur des titres cotés ou négociés en bourse est basée sur le dernier prix de négociation disponible ou sur la dernière cotation médiane disponible en bourse au moment où la valeur liquidative est déterminée.

Les investissements dans des fonds sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative disponible des parts ou des actions de ces fonds.

Les investissements dans les sociétés en commandite sous-jacentes sont évalués en fonction de la dernière juste valeur disponible des sociétés, qui correspond à leur valeur liquidative. Cette évaluation est sujette à un décalage dû à des cycles de valeur liquidative différents par rapport au Compartiment.

La partie du prêt de l'investissement dans PG PM DSAAF, L.P. est évaluée à son coût après dépréciation. La part en actions est évaluée sur la base des dernières données disponibles provenant des sociétés en commandite (partnerships) sous-jacentes.

**Notes annexes au rapport de Deutsche Bank
Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

2. Normes comptables importantes (suite)

(c) Évaluation des investissements, de l'actif et du passif (suite)

(i.) Évaluation des investissements (suite)

Dans le cas où le gérant de fonds d'investissement alternatif (AIFM) déterminerait que la norme d'évaluation ci-dessus n'est pas adaptée à un actif particulier du Fonds, l'AIFM déterminera prudemment et de bonne foi la juste valeur de l'actif en question. L'Agent administratif est autorisé à se fier de manière concluante à ces évaluations de la valeur liquidative.

(ii.) Avoirs bancaires

Les avoirs bancaires comprennent les espèces en main ou en dépôt évaluées à leur valeur nominale / faciale.

(iii.) Actif

L'actif, qui comprend les intérêts à recevoir et les charges payées d'avance sur les obligations, est évalué à la valeur nominale, sauf s'il apparaît peu probable qu'un tel montant nominal puisse être obtenu.

(iv.) Passif

Les passifs, qui comprennent les frais et les sommes dues aux courtiers, sont évalués à leur valeur nominale.

(d) À payer aux courtiers

Les montants dus par / aux courtiers comprennent les montants à recevoir / à payer pour les titres vendus / achetés mais non encore réglés.

(e) Intérêts sur les obligations

Les intérêts sont calculés quotidiennement, nets de retenue à la source.

(f) Produits de dividendes

Les dividendes sont comptabilisés à la date à laquelle les actions concernées sont cotées après le détachement du dividende, nets de retenue à la source.

(g) Frais de constitution

Les coûts et dépenses liés à la constitution du Fonds et du Compartiment, y compris tous les frais administratifs, réglementaires, dépositaire, de garde, de services professionnels, d'audit, fiscaux et autres, sont à la charge du Compartiment et seront amortis linéairement sur une durée maximale de cinq ans à compter de la première date d'évaluation (30 novembre 2025) jusqu'au 30 novembre 2030. Les frais de constitution ne doivent pas dépasser 1 250 000 euros hors taxes.

(h) Commissions et frais

Les commissions et frais sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

(i) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux taux à terme applicables à la date de l'état de l'actif net. Les plus-values et moins-values nets réalisés ainsi que les variations des plus-values et moins-values latents sur les contrats de change à terme sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

**Notes annexes au rapport de Deutsche Bank
Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

2. Normes comptables importantes (suite)

(j) Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers exige que le conseil d'administration formule des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants déclarés de l'actif, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les hypothèses et les estimations sous-jacentes sont révisées en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toutes les périodes futures concernées. Le conseil d'administration considère que l'évaluation des investissements constitue un point d'incertitude majeur en matière d'estimation et exige l'application de jugements critiques.

Lorsque la juste valeur des investissements inscrits au bilan ne peut être déterminée à partir de marchés actifs, elle est déterminée à l'aide de diverses méthodes d'évaluation, et si la méthode d'évaluation ne représente pas fidèlement la juste valeur, ces instruments ou investissements seront évalués par le Fonds soit à leur coût de base, soit de bonne foi en utilisant des méthodes qu'il juge appropriées. Les données de marché observables sont utilisées lorsque cela est possible, mais lorsque cela n'est pas faisable, un certain degré de jugement est nécessaire pour établir les justes valeurs. Ces décisions prennent en compte la liquidité et d'autres risques de marché associés. Toute modification des hypothèses relatives à ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des investissements.

3. Fiscalité

En vertu de la législation et de la pratique administrative luxembourgeoises actuelles, le Fonds n'est soumis ni à l'impôt sur les sociétés, ni à l'impôt sur les plus-values, ni à la taxe professionnelle municipale, ni à l'impôt sur la fortune nette, ni à la taxe sur les souscriptions, dans la mesure où le Compartiment est qualifié d'ELTIF au Luxembourg.

4. Commissions

(a) Honoraires du GFIA

DWS Investment S.A., le gérant de fonds d'investissement alternatifs (AIFM), a été désigné pour exercer les fonctions et les devoirs de gérant de fonds d'investissement alternatif (AIFM) du Fonds, afin de fournir des services de gestion de portefeuille, de gestion des risques et d'autres services au Fonds. L'AIFM a délégué la fonction de gestion du portefeuille du Compartiment à Partners Group AG (le « Gérant de portefeuille »). En conséquence, le Gérant de portefeuille est investi du pouvoir et de la responsabilité de prendre des décisions d'investissement discrétionnaires concernant le Compartiment au lieu du Gérant de fonds d'investissement alternatif (AIFM), conformément à la stratégie d'investissement, à la politique et aux restrictions du Fonds, et sous réserve du respect de la loi de 2013.

Le gérant de fonds d'investissement alternatif (AIFM) a droit à des honoraires basés sur le montant net de chaque classe d'actions, calculés mensuellement nets de toute retenue à la source luxembourgeoise ou d'autres taxes et payés trimestriellement à terme échu par le Compartiment.

Les taux annuels des honoraires du GFIA applicables au Fonds sont indiqués ci-dessous :

Total de l'actif net par classe d'actions	Honoraires du GFIA
0 – 1 milliard EUR	0,125 %
Plus de 1 milliard – 2 milliards EUR	0,115 %
Plus de 2 milliards	0,095 %

(b) Commission de gestion du portefeuille

Partners Group AG, le gérant de portefeuille, a été désigné pour exécuter la fonction de gestion de portefeuille pour le Compartiment.

**Notes annexes au rapport de Deutsche Bank
Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

4. Commissions (suite)

(b) Commission de gestion du portefeuille (suite)

Le gérant de portefeuille a désigné Partners Group (UK) Limited comme son sous-délégué pour fournir certains services de gestion de portefeuille en ce qui concerne les investissements de prêts largement syndiqués réalisés par le Compartiment, conformément aux exigences applicables en vertu de la loi de 2013.

Le gérant de portefeuille peut recevoir une commission de gestion de portefeuille de la part du Compartiment qui représente un pourcentage de l'actif net par an de la classe d'actions concernée, calculé mensuellement net de toute retenue à la source luxembourgeoise ou autres taxes et versé trimestriellement à terme échu.

Les taux annuels de commission de gestion de portefeuille applicables aux classes d'actions sont indiqués ci-dessous :

Classe d'actions	Portefeuille Commission de gestion
Classe EBLC	0,75 %
Classe EBLC500	0,75 %
Classe EBLC5000	0,75 %
Classe LC	0,75 %
Classe LC500	0,75 %
Classe LC5000	0,75 %
Classe DPMC	0,75 %

(c) Commission de conseil en placements

Deutsche Bank AG a été désignée comme conseiller en investissement (le « Conseiller en investissement ») pour formuler des recommandations au gérant de portefeuille concernant les investissements du Compartiment. Le conseiller en investissement peut recevoir une commission de conseil en placements de la part du Compartiment qui représente un pourcentage de l'actif net par an de la classe d'actions concernée, calculé mensuellement net de toute retenue à la source luxembourgeoise ou autres taxes et versé trimestriellement à terme échu. Les taux annuels des commissions de conseil en placements applicables aux classes d'actions sont indiqués ci-dessous :

Classe d'actions	Commission de conseil en placements
Classe EBLC	0,20 %
Classe EBLC500	0,20 %
Classe EBLC5000	0,20 %
Classe LC	0,20 %
Classe LC500	0,20 %
Classe LC5000	0,20 %
Classe DPMC	Néant

(d) Rémunération liée à la performance

Le Compartiment est soumis à une rémunération liée à la performance qui est comptabilisée à chaque jour d'évaluation uniquement si la valeur liquidative par action, plus toutes les distributions réelles ou supposées et avant la comptabilisation ou le paiement de toute rémunération liée à la performance, d'une classe d'actions satisfait aux conditions cumulatives suivantes :

- dépasse un seuil annuel de 5 % (le « Seuil ») par rapport à la valeur liquidative par action au début de la période de calcul, calculé au prorata par jour d'évaluation ; et
- est supérieure au (i) prix de souscription initial et (ii) à la valeur liquidative par action de la classe d'actions concernée pour la période pour laquelle la rémunération liée à la performance a été versée en dernier lieu (le « seuil d'application de la rémunération »).

**Notes annexes au rapport de Deutsche Bank
Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

4. Commissions (suite)

(d) Rémunération liée à la performance (suite)

La période de calcul correspond à une année civile, sauf pour une classe d'actions lancée après le début d'une année civile, auquel cas la période de calcul commence au lancement de la classe d'actions concernée et se termine le dernier jour d'évaluation de l'année civile suivante. La première période de calcul de la rémunération liée à la performance applicable à toutes les classes d'actions actives au 31 décembre 2025 se terminera le 31 décembre 2026.

Pour chaque période de calcul, la performance de chaque classe d'actions correspondra au pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessous, multiplié par l'augmentation de la valeur liquidative par action, plus toutes les distributions réelles ou supposées et avant la comptabilisation ou le paiement de toute rémunération liée à la performance.

Les rémunérations annuelles liées à la performance applicables aux différentes classes d'actions sont indiquées ci-dessous :

Classe d'actions	Rémunération liée à la performance
Classe EBLC	15%
Classe EBLC500	15%
Classe EBLC5000	15%
Classe LC	15%
Classe LC500	15%
Classe LC5000	15%
Classe DPMC	7,5 %

Les rémunérations liées à la performance relatives à la classe DPMC seront versées au Gérant de portefeuille, tandis que les rémunérations liées à la performance relatives aux autres classes d'actions seront partagées à parts égales entre le gérant de portefeuille et le conseiller en investissement.

Une fois le seuil de performance atteint, le gérant de portefeuille seul ou le gérant de portefeuille et le gérant d'investissement ensemble (les « bénéficiaires des rémunérations liée à la performance »), selon le cas, a / ont droit à 100 % de la performance positive de la classe d'actions jusqu'à ce qu'ils aient reçu conjointement une rémunération liée à la performance égale au pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessus. Par la suite, les bénéficiaires de la rémunération liée à la performance, le cas échéant, continueront d'avoir droit à une rémunération liée à la performance égale au pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessus. Le mécanisme de rattrapage vise à garantir aux bénéficiaires de la rémunération liée à la performance une rémunération égale au pourcentage indiqué dans le tableau ci-dessus pendant la période de calcul. Le mécanisme de rattrapage garantit que la rémunération liée à la performance est basée sur le rendement ou la performance positive totale de la classe d'actions concernée et non pas seulement sur le rendement supérieur au taux de rendement minimal requis.

Toute rémunération liée à la performance devient exigible et payable (c'est-à-dire se cristallise) (i) à la fin de la période de calcul,

(ii) en cas de rachats des actions concernées ou (iii) si le Compartiment ou toute classe d'actions concernée est fusionné ou dissous.

Au 30 juin 2026, aucune rémunération liée à la performance n'avait été comptabilisée au titre des classes d'actions.

(e) Commission de distribution

Deutsche Bank AG et ses filiales ont été désignées comme distributeurs (les « Distributeurs ») pour exécuter les activités de distribution liées aux actions du compartiment.

Les distributeurs peuvent recevoir, de la part du compartiment, une commission de distribution qui représente un pourcentage de l'actif net par an de la classe d'actions concernée, calculé mensuellement net de toute retenue à la source luxembourgeoise ou autres taxes et versé trimestriellement à terme échu.

**Notes annexes au rapport de Deutsche Bank
Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

4. Commissions (suite)

(e) Commission de distribution (suite)

Les taux annuels de la commission de distribution applicables aux classes d'actions sont indiqués ci-dessous :

Classe d'actions	3 premières années jusqu'au	À partir du 1er
	30 novembre 2028	décembre 2028
Classe EBLC	0,50 %	0,70 %
Classe EBLC500	0,30 %	0,50 %
Classe EBLC5000	0,10 %	0,30 %
Classe LC	0,70 %	0,70 %
Classe LC500	0,50 %	0,50 %
Classe LC5000	0,30 %	0,30 %
Classe DPMC	Néant	Néant

(f) Commission d'administration

Northern Trust Global Services SE a été désigné comme agent administratif (l'« Agent administratif ») pour fournir au Fonds les services d'agent d'administration centrale, d'agent domiciliataire et d'agent d'entreprise, d'agent de registre et de transferts.

Pour les tâches comptables du Fonds, l'agent administratif a droit de recevoir, de la part du Fonds, une commission égale à un pourcentage de l'actif net par an, calculée mensuellement nette de toute retenue à la source luxembourgeoise ou d'autres taxes et payée trimestriellement à terme échu.

Les taux annuels appliqués au niveau du Fonds sont indiqués ci-dessous :

Niveaux au niveau du Fonds	Taux
0 - 500 millions d'EUR	0,0400 %
Plus de 500 millions - 2,5 milliards d'EUR	0,0350 %
Plus de 2,5 milliards EUR	0,0325 %
Commission minimale par Compartiment	60 000 EUR

Pour les services d'agence de transfert, l'agent administratif a également le droit de recevoir, de la part du Fonds, une commission qui est liée à un événement, comme indiqué ci-dessous :

Commission	de service
Frais de gestion du Fonds	2 500 EUR / classe d'actions / an
Frais de gestion des investisseurs	100 EUR / compte investisseur / an
Frais de transaction	20 EUR / transaction manuelle ; 10 EUR / transaction automatisée

L'agent administratif a également droit à une commission supplémentaire de 11 500 EUR par an au niveau du Fonds pour agir en tant qu'agent domiciliataire, incluse dans la commission d'administration.

L'agent administratif a également droit à une commission supplémentaire de 7 500 EUR par an et par Compartiment pour préparer les rapports financiers du Fonds. Ces commissions sont incluses dans les autres charges figurant dans le compte d'exploitation.

(g) Commission de l'agence dépositaire

Northern Trust Global Services SE a été désignée comme agence dépositaire des actifs du Fonds (l'« Agence dépositaire ») et est chargée de la conservation des actifs du Fonds.

L'agence dépositaire est en droit de recevoir une commission de la part du Fonds égale à un pourcentage de l'actif net par an, calculée mensuellement nette de toute retenue à la source luxembourgeoise ou d'autres taxes et payée trimestriellement à terme échu.

**Notes annexes au rapport de Deutsche Bank
Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

4. Commissions (suite)

(g) Commission de l'agence dépositaire (suite)

Les taux annuels appliqués au niveau du Fonds sont indiqués ci-dessous :

Total de l'actif net au niveau du Fonds	Taux
0 - 500 millions EUR	0,020 %
Plus de 500 millions EUR à 2,5 milliards EUR	0,015 %
Plus de 2,5 milliards EUR	0,010 %
Commission minimale	60 000 EUR

L'agence dépositaire a également droit à une rémunération au titre de ses services de garde et des autres services auxiliaires. Les frais payés pour les services de garde comprennent les frais de conservation pour chaque titre des portefeuilles et les frais de transaction basés sur le pays dans lequel le titre est coté.

(h) Jetons de présence

M. Stefan Corthouts, M. Keith Burman et M. Ian Neil Power (ou leurs sociétés respectives) reçoivent, à titre de compensation pour leurs services en tant qu'administrateurs indépendants, une rémunération annuelle de 30 000 EUR chacun de la part du Fonds.

5. Frais de transaction

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Fonds peut engager des frais de transaction pour acquérir des actifs ou des passifs financiers. Ces frais comprennent les honoraires et commissions versés aux agents, conseillers, courtiers et autres intermédiaires.

Au cours de la période close le 30 juin 2026, le Fonds a supporté des frais de transaction de 38 966 EUR dont 35 977 EUR payables à la fin de la période.

6. Capital social

Lors de sa constitution, le capital social initial du Fonds était de 30 000 EUR représenté par 1 action sans valeur nominale. Le capital social du Fonds est variable, égal à l'actif net du Fonds à tout moment et est exprimé en euro.

Le capital social minimum du Fonds de 1 250 000 EUR, tel que prévu par la loi de 2010, a été atteint en novembre 2025.

7. Affectation des résultats

Le Compartiment n'effectuera de distributions que dans le cadre des classes d'actions de distribution, le cas échéant.

Au cours de la période se terminant le 30 juin 2026, il n'y avait aucune classe d'actions de distribution active, mais seulement des classes d'actions de capitalisation.

8. Rachats

Conformément au prospectus, il n'y a aucun rachat pendant la période de blocage des rachats, car il n'y aura pas de jours de rachat au cours des 36 premiers mois (jusqu'au 25 novembre 2028) suivant la première date à laquelle les actions du Compartiment ont été émises (25 novembre 2025).

Un rachat exceptionnel de 500 actions de la classe EBLC - Capitalisation EUR - pour un montant de 49 915 EUR a été effectué avec une date de négociation le 2 janvier 2026 et une date de règlement au 13 janvier 2026 et un rachat exceptionnel de 150 actions de la classe LC - Capitalisation EUR pour un montant de 15 226 EUR a été effectué avec une date de négociation le 4 mai 2026 et une date de règlement le 13 mai 2026.

Notes annexes au rapport de Deutsche Bank Private Markets SICAV (suite) Pour la période close le 30 juin 2026

9. PG PM DSAAF, L.P.

Le Compartiment est exposé aux investissements sur les marchés privés par le biais de son investissement dans PG PM DSAAF, LP, une société en commandite sans personnalité juridique distincte, dont le siège social est situé à PO Box 477, Tudor House, Le Bordage, St Peter Port, Guernesey, GY1 6BD (la « SPV »).

Le 3 décembre 2025, le Compartiment a conclu un accord de prêt avec la SPV. Le 9 avril 2026, le Compartiment a conclu un accord de prêt modifié et reformulé avec la SPV. La SPV émet des obligations remboursables qui peuvent être rachetées de temps à autre par le Compartiment ou la SPV. Les obligations seront remboursées par la SPV lorsqu'elle recevra des distributions de ses investissements sous-jacents. L'objectif de la SPV est de rembourser les obligations avec une prime. Cependant, cela dépend des distributions que la SPV reçoit de ses investissements sous-jacents.

Le 5 décembre 2025, le Compartiment a conclu un contrat de société en commandite modifié et reformulé pour devenir le seul associé commanditaire de la SPV, avec un engagement non provisionné de 100 EUR au 30 juin 2026.

La SPV a émis des obligations supplémentaires de 50 millions d'EUR le 23 janvier 2026 et de 30 millions d'EUR le 5 juin 2026. Au 31 décembre 2025, les obligations s'élevaient à 90 millions d'EUR.

Le premier exercice financier prolongé de la SPV prendra fin le 31 décembre 2026 et ses états financiers seront établis conformément aux normes comptables IFRS.

	30 juin 2026* EUR	31 décembre 2025** EUR
Chiffres clés		
Investissements à leur juste valeur	157 448 784	114 479 718
Portefeuille à la juste valeur par classe d'actifs (%)***		
Placements en capital-investissement	31%	17%
Investissements dans les infrastructures	21%	13%
Investissements dans des crédits privés	14%	15%
Prêts syndiqués	34%	38%
Obligations d'Etat	—	17%

* Selon les informations financières non auditées au 30 juin 2026.

** Selon les informations financières non auditées au 31 décembre 2025.

*** En pourcentage du portefeuille total de PG PM DSAAF, L.P. à la juste valeur.

10. Taux de change

Les taux de change utilisés au 30 juin 2026 sont les suivants :

1 EUR = AUD 1,6503	1 EUR = GBP 0,8614
1 EUR = CHF 0,9222	1 EUR = USD 1,1433

11. Etat des variations du portefeuille

Un état des variations du portefeuille pour la période close le 30 juin 2026 est disponible sur demande gratuitement, auprès du siège social du GFIA et du Fonds.

12. Événements importants au cours de la période

Un prospectus révisé et mis à jour a été publié en avril 2026.

**Notes annexes au rapport de Deutsche Bank
Private Markets SICAV (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

12. Événements importants au cours de la période (suite)

Les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont intensifiées au cours de la période sous revue. Le Conseil d'administration et le gérant de fonds d'investissement alternatifs (GFIA) continueront de suivre l'évolution de la situation, notamment ses implications potentielles sur le contexte macroéconomique au sens large et ses effets sur les conditions de marché.

Aucun autre événement important n'est survenu au cours de la période sous revue.

13. Événements ultérieurs

Après la clôture de la période, jusqu'à la date à laquelle les états financiers ont été établis, le montant total des souscriptions s'élevait à 46 129 976 EUR.

Aucun autre événement important survenu après la date de clôture de l'exercice ne nécessite de procéder à un ajustement ou de publier des informations supplémentaires dans les présents états financiers.

14. Approbation des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds a approuvé ces états financiers le 18 septembre 2026.

Annexe I de Deutsche Bank Private Markets SICAV - Gestion des risques Pour la période close le 30 juin 2026

Conformément aux exigences légales, le Fonds, pour son Compartiment, a mis en place des systèmes de gestion des risques appropriés afin d'identifier, de mesurer, de gérer et de surveiller efficacement le risque inhérent aux positions et la contribution de ces positions au profil de risque global du portefeuille du Compartiment. Les risques associés aux instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être définis comme suit :

Risque de marché

La valeur des actifs dans lesquels le Compartiment investit peut être influencée par un certain nombre de facteurs, notamment l'évolution du contexte économique, le cadre juridique et fiscal et les changements concernant la confiance et le comportement des investisseurs. De plus, la valeur des obligations et des actions peut être affectée par des facteurs spécifiques à une entreprise ou émetteur, ainsi que par les conditions générales du marché et de l'économie. Le risque de prix associé aux actions des sociétés des secteurs en croissance (par exemple, les technologies) ou aux marchés émergents, et aux actions des petites et moyennes capitalisations, est plus supérieur au risque associé aux autres actions. Les obligations d'entreprise comportent généralement un risque plus important que les obligations d'Etat. Plus la notation de qualité attribuée à un émetteur par une agence de notation est basse, plus le risque est élevé. Les obligations non notées peuvent être plus risquées que les obligations notées investment grade.

La valeur des actions peut être affectée négativement par l'évolution de la conjoncture économique ou par des attentes déçues, et les investisseurs et / ou le Compartiment peuvent ne pas récupérer la totalité de leur investissement initial. S'agissant des obligations, en raison des facteurs de risque susmentionnés, rien ne permet de garantir que tous les émetteurs seront en mesure de respecter intégralement et à temps leurs obligations de paiement.

La valeur d'un Compartiment peut également être influencée par l'évolution de la situation politique. Par exemple, le prix d'un Compartiment peut être affecté négativement par des modifications des lois et de la législation fiscale, des restrictions sur les investissements étrangers et des restrictions sur la liberté des opérations de change dans les pays où le Compartiment investit.

Risque de taux d'intérêt

Les titres de créance sont particulièrement sensibles aux variations des taux d'intérêt et peuvent connaître une volatilité importante de leurs prix. Si les taux d'intérêt augmentent, la valeur des investissements d'un Compartiment aura tendance à baisser. Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, les risques associés à la hausse des taux d'intérêt sont plus importants. En revanche, si les taux d'intérêt baissent, la valeur des investissements augmente généralement. Les titres plus sensibles aux variations des taux d'intérêt et à plus longue échéance tendent à offrir des rendements plus élevés, mais sont sujets à de plus grandes fluctuations de valeur.

En outre, le Compartiment peut investir dans des titres à revenu fixe, tels que des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des actifs, qui sont soumis à des risques de crédit et peuvent également être soumis à une volatilité des prix en raison de la sensibilité aux taux d'intérêt.

Risque de crédit et de contrepartie

Les Compartiments qui établissent une relation commerciale avec des tiers, y compris des transactions de gré à gré (investissements sur le marché monétaire, émetteurs d'instruments dérivés, etc.), sont exposés au risque de contrepartie. Il s'agit du risque qu'un tiers ne soit pas en mesure de remplir intégralement ses obligations, le cas échéant.

**Annexe I de Deutsche Bank Private Markets SICAV -
Gestion des risques (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

Risque de change

Le Compartiment dispose d'une devise de référence. La devise de référence est la devise dans laquelle le Compartiment tient ses comptes et rend compte de ses performances financières et d'investissement. Ce n'est pas, par définition, la devise dans laquelle le Compartiment cherche à optimiser ses performances. En outre, le Conseil d'administration de la Société de gestion peut décider d'exprimer la valeur liquidative par part de certaines classes d'un Compartiment dans une autre devise que la devise de référence.

Dans les cas où un Compartiment comporte des classes libellées dans d'autres devises que la devise de référence, le Conseil d'administration de la société de gestion peut couvrir les expositions de change de ces classes. De plus, dans les cas où le Conseil d'administration de la société de gestion cherche à couvrir ces risques, il peut être techniquement impossible de couvrir intégralement les risques de change.

Au moment où les investisseurs reçoivent des distributions de la part du Compartiment, ils peuvent être soumis à de nouvelles fluctuations de change des taux de change entre les devises d'investissement stipulées et leurs devises nationales.

Risque de liquidité

Les marchés de valeurs mobilières peuvent être illiquides ou peu liquides, ce qui peut compliquer la vente d'actifs.

Le Compartiment peut également être investi dans des placements relativement illiquides et les parts de certains de ces Compartiments (à capital fixe) peuvent ne pas être rachetées à la demande des détenteurs de parts. Les détenteurs de parts devront donc conserver leurs parts jusqu'à la date de rachat prévue ou jusqu'à ce qu'elles puissent être vendues à un autre investisseur.

Il est également possible que les rachats se fassent en nature, ce qui amènerait le détenteur de parts à détenir directement des placements illiquides. Ces investissements peuvent ne pas être facilement commercialisables ou vendables et peuvent devoir être détenus par le détenteur de parts pendant une période indéterminée. En conséquence, un investissement dans ces parts ne convient qu'à des investisseurs avertis qui n'ont pas besoin d'une liquidité immédiate pour leur investissement et qui sont capables de supporter les risques financiers de cet investissement pour une durée indéterminée.

Des restrictions peuvent s'appliquer à la cession des parts à d'autres investisseurs ou à des tiers.

A la suite de l'introduction de la directive AIFMD II, applicable à partir du 16 avril 2026, le Compartiment est tenu de sélectionner au moins deux outils de gestion de la liquidité (LMT) dans la liste harmonisée figurant dans la directive, adaptés à sa stratégie d'investissement, à son profil de liquidité et à sa politique de rachat. Dans ce contexte, le Compartiment a opté pour le mécanisme de blocage et la prolongation du délai de préavis de rachat. En outre, la suspension des rachats restera disponible à titre de mesure exceptionnelle chaque fois que la détermination de la valeur liquidative par action du Compartiment ou de la classe d'actions concernée est suspendue par le Fonds.

**Annexe I de Deutsche Bank Private Markets SICAV -
Gestion des risques (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

Risque de règlement

Les Compartiments qui entretiennent des relations d'affaires avec des tiers sont exposés à un risque de règlement. Il s'agit du risque qu'un tiers ne soit pas en mesure de remplir intégralement ses obligations, le cas échéant.

Risque lié à l'effet de levier

En raison des dépôts de marge faible généralement exigés dans le cadre de l'achat et la vente d'instruments dérivés financiers, ces instruments comportent généralement un effet de levier important. Par conséquent, une variation relativement faible du prix d'un contrat dérivé peut entraîner des pertes significatives pour l'investisseur. Investir dans des produits dérivés peut entraîner des pertes supérieures au montant investi.

Risque de durabilité

Un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur d'un investissement, y compris, sans toutefois s'y limiter, les risques découlant du changement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles, de la dégradation de l'environnement, des violations des droits humains, de la corruption et des questions sociales et relatives aux employés.

Risque lié aux matières premières

Investir dans des instruments liés aux matières premières, y compris la négociation d'instruments dérivés financiers relatifs aux matières premières, est spéculatif et peut s'avérer extrêmement volatil. Les cours des matières premières sur le marché peuvent fluctuer rapidement en fonction de nombreux facteurs, tels que : les variations de l'offre et de la demande (qu'elles soient réelles, perçues, anticipées, imprévues ou non réalisées) ; la météo ; l'agriculture ; le commerce ; les événements et politiques et économiques nationaux et étrangers ; les maladies ; les épidémies ; les progrès technologiques ; et la politique monétaire et les autres politiques gouvernementales, actions et inactions. Les cours actuels ou « au comptant » des matières premières physiques peuvent également affecter, de manière volatile ou incohérente, les prix des contrats à terme relatifs à la matière première concernée.

Risque d'évaluation

Le Compartiment entend évaluer ses investissements à leur valeur de marché ou, lorsque celle-ci n'est pas facilement disponible, à leur juste valeur déterminée conformément à la politique d'évaluation du GFIA. Certains actifs peuvent ne pas avoir de marché secondaire coté ou actif et ne peuvent être échangés que par le biais de transactions de gré à gré négociées de manière privée entre investisseurs institutionnels.

Dans de tels cas, le gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs (GFIA) déterminera la juste valeur de bonne foi, conformément à sa politique d'évaluation. Le GFIA peut se trouver confronté à des conflits d'intérêts lorsqu'il s'agit de prendre ces décisions. Les évaluations sont par nature incertaines, peuvent fluctuer sur de courtes périodes et sont souvent basées sur des estimations. En conséquence, les valeurs déterminées peuvent différer sensiblement de celles qui seraient obtenues sur un marché actif, et rien ne garantit que les évaluations publiées refléteront le prix finalement réalisé lors de la cession.

De plus, le GFIA n'intervient pas dans les processus d'évaluation des Fonds cibles gérés par des gérants de placements tiers et n'a aucun pouvoir pour nommer ou révoquer les responsables de ces évaluations. Les Fonds cibles peuvent appliquer différentes méthodes d'évaluation, et leurs investissements devraient être en grande partie illiquides et non cotés en bourse.

**Annexe I de Deutsche Bank Private Markets SICAV -
Gestion des risques (suite)
Pour la période close le 30 juin 2026**

Effet de levier

L'exposition globale est surveillée en utilisant les approches de levier d'engagement et brut. Le Compartiment peut utiliser un effet de levier jusqu'à un maximum de 400 % en utilisant la méthode brute ou jusqu'à 300 % en utilisant la méthode d'engagement de leur valeur liquidative. L'effet de levier utilisé par le Compartiment au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2026 était le suivant :

	31 décembre 2025	30 juin 2026
Effet de levier brut	129,65	150,90
Effet de levier d'engagement	126,07	109,47

**Annexe II Deutsche Bank Private Markets SICAV -
Règlement sur les opérations de financement sur titres
Pour la période close le 30 juin 2026**

Le règlement relatif aux opérations de financement sur titres (règlement (UE) 2015/2365) (« SFTR ») est entré en vigueur le 12 janvier 2016 et introduit des exigences en matière d'informations dans le rapport annuel du fonds publié.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, le Compartiment n'a effectué aucune transaction entrant dans le champ d'application de la SFTR.